

1er RALLYE VHRS NATIONAL du FENOUILLEDES

Vendredi 17 – Samedi 18 – Dimanche 19 novembre 2017

le Rallye du FENOUILLEDES

est inscrit en catégorie **Compétition à Participation Étrangère Autorisée**

REGLEMENT PARTICULIER

RALLYE DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIF (VHRS)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2017.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye. .

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 4 septembre 2017.....
Clôture des engagements : lundi 6 novembre 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi).....
Parution du road-book : vendredi 17 novembre 2017 lors des vérifications des documents
Vérifications des documents le : vendredi 17/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE – ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT et le samedi 18/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE - ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT
⇒ Remise des kits de géolocalisation.
Vérifications des voitures le : vendredi 17/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 18/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt
Heure de mise en place du parc de départ le : 18 novembre à 11h00 place du Foirail Ille sur Têt
Publication des équipages admis au départ le : 18/11/2017 à 11h00 Lieu : La CATALANE
Publication des heures et ordres de départ le : 18/11/2017 à 11h00 Lieu : La CATALANE
Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 18/11 à 09h00 hall d'accueil du PC à la « CATALANE »
Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le :18/11/201 à 09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 18/11 à 09h45 « la CATALANE »
Départ de la 1^{ère} Etape : samedi 18 novembre à 12h00 place du Foirail ILLE sur TÊT, à la suite du Rallye National.
Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 18 novembre à partir de 18h31 place du Foirail ILLE sur TÊT
Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 18/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course
Remise des prix le : dimanche Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement
Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 19/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt, à la suite du Rallye National.
Arrivée finale dimanche 19 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT
Vérification finale le : 19/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt
Publication des résultats du rallye le : 19/11/2017 30mn après l'arrivée du dernier concurrent à La CATALANE 19 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 66 organise les 17, 18 et 19 novembre 2017^e n qualité d'organisateur Administratif un rallye national de Régularité Historique Sportif dénommé :

1^{er} RALLYE VHRS du FENOUILLEDES

cette compétition est à participation étrangère autorisée.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE MÉDITERRANÉE en date du 04 juillet 2017 sous le numéro R 10/17et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 691 en date du 12 juillet 2017

Comité d'Organisation

Idem Rallye MODERNE et VHC

Organisateur technique

Nom : TEAM CARS.....
Adresse : ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne sauf :

Directeur de Course VHC/VHRS: Jean-Paul PETIT Licence n° 3139/0706
Commissaire Technique VHC/VHRS : Bernard PENILLAlicence n° 17999/0811
Chargé des Relations avec les Concurrents VH : Jean BOUYCHOUlicence n° 19458/0816



1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye VHRS du FENOUILLEDES compte pour le Championnat 2017 Ligue Languedoc-Roussillon

1.3P. VERIFICATIONS

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 5 septembre 2017.....
Clôture des engagements : lundi 6 novembre 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi).....
Parution du road-book : vendredi 17 novembre 2017 lors des vérifications des documents.....
Vérifications des documents le : vendredi 17/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE et le samedi 18/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT
⇒ Remise des kits de géolocalisation.
Vérifications des voitures le : vendredi 17/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 18/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt
Une alimentation 12v. direct batterie avec un fusible de 3 à 5A. devra obligatoirement être installée dans la voiture par le concurrent.

Heure de mise en place du parc de départ le : 18 novembre à 11h00 place du Foirail Ille sur Têt
Publication des équipages admis au départ le : 18/11/2017 à 11h00 Lieu : La CATALANE
Publication des heures et ordres de départ le : 18/11/2017 à 11h00 Lieu : La CATALANE.....
Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 18/11 à 09h00 hall d'accueil du PC à la « CATALANE »

Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le :18/11/2017 à 09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 18/11 à 09h45 « la CATALANE »

Départ de la 1^{ère} Etape : samedi 18 novembre à 12h00 place du Foirail ILLE sur TÊT
Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 18 novembre à partir de 21h13 place du Foirail ILLE sur TÊT.....
Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 18/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course
Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement
Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 19/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt
Arrivée finale dimanche 19 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT

Vérification finale le : 19/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt
Publication des résultats du rallye le : 19/11/2017 30mn après l'arrivée du dernier concurrent à La CATALANNE
Remise des prix le : dimanche 19 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE.....

1.3.1P.

Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. (chèque non encaissé et rendu en fin de rallye en échange du système).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er rallye du FENOUILLEDES VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 6 novembre 2017 minuit.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye : « **haute, intermédiaire, basse** » (moyenne intermédiaire = moyenne haute moins 5km/h)
(moyenne basse = moyenne haute moins 10 km/h)

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs. L'organisateur jugera du bon choix du concurrent concernant les moyennes et pourra modifier la catégorie de moyenne choisie selon le type de voiture.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés en National.

Si à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 5, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **390 € + 30€ pour le système de géolocalisation**
- Pour les Equipages (pilote et copilote) de l'ASAC 66 : **360 € + 30€ pour le système de géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **780 € (x 2) + 30€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.1P Licences

Les licences « pratiquant » internationales (A,B, C, C Junior (pour le copilote uniquement), Régularité et Restrictive ou Nationale (Concurrent Conducteur, Régularité) sont admises ainsi que les Titres de Participation National Régularité.

3.2.2P Equipage

L'équipage devra se trouver complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé entraînera l'exclusion.

3.2.3P Equipement

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent **obligatoirement être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile**. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées.

3.3P Ordre de Départ

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute, après le Rallye moderne.

Cet ordre de départ demeurera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Ordre de départ pour tout le rallye : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne – 3^{ème} VHRS

3.3.1P Numéro

L'attribution des numéros se fera en tenant compte de la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement.

ARTICLE 4P. CONDITIONS d'ADMISSION des VOITURES

4.1P Voitures autorisées

Sont admises, sur invitation, les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA.

Les voitures des périodes C à J1 de 1919 à 1985

Sont autorisés les Groupes suivants :

- Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1985.
- Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière.
- Catégorie « Tourisme » : véhicule de plus de 20 ans, immatriculés avant 1995

L'Organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

=> un extincteur et un triangle de signalisation sont obligatoire à bord de la voiture.

4.2P Instruments de bord

Libre

4.3P Documents à fournir aux vérifications

La carte grise du véhicule ainsi **qu'un Laisser Passer pour Véhicules Historiques de Régularité** doivent être présentés aux Commissaires Techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé mais pas obligatoire.

4.4P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet Parking de la Gare à ILLE sur TÊT. => **L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 samedi 17 novembre. L'emplacement, délimité et numéroté, sera attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book. Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.**

Conformément à l'Art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

*Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

*De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures **ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

*Il précisé que le piquetage est interdit

4.5P Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors de la prise du road book. Une caution de 300 € est demandée.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions

d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asac66.fr Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye VHRS du FENOUILLEDES représente un parcours de 280 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 zones de régularité d'une longueur totale de 121.5 km.

L'itinéraire horaire est tenu secret.

=> Pour permettre aux concurrents de restaurer les anciennes et de se restaurer, le rallye VHRS n'effectuera pas la boucle de nuit

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites

6.3P CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en **espèces de 160€**
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute, après le Rallye moderne.

Cet ordre de départ demeurera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Ordre de départ pour tout le rallye : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne – 3^{ème} VHRS

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les contrôles de passage et contrôles horaire sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau « fin de zone » sera placé à une distance de 100m après l'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles Horaire (CH) : à ces contrôles, les commissaires indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 mn

Par minute d'avance, une pénalisation de 1 mn

Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.3P. TEST de REGULARITE

La longueur minimum d'un test de régularité est **libre**.

Le Directeur de Course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité : une « moyenne Haute », une « moyenne Intermédiaire », une « moyenne Basse » en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture de même type x 1,3.

Ces valeurs seront communiquées, au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au Contrôles Horaire des départs de chaque test de régularité.

Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

La situation des lignes de chronométrage intermédiaires et d'arrivées des tests de régularité est secrète.

En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne Haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée (art 7.51.1).

Pour chaque seconde au-dessous du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Pour chaque seconde au-dessus du temps imparti : 2 secondes de pénalité.

Exemple : moyenne définie **60** km/h, Longueur du secteur de régularité **10** km,

Temps idéal : **10 mn**

a/ - Temps réalisé : **9mn 39s = 42**secondes de pénalité

b/ - Temps réalisé : **10mn 31s = 31** secondes de pénalité

Le départ des voitures sera donné de minute en minute.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant le test de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur d'Epreuve pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départ des tests concernés.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le Commissaire de Route Responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.5.4P. TEST de REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition d'avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations Avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le rallye, **dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante.**

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier Contrôle Horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape (prise d'un nouveau carnet de bord). Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires Sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le Contrôle horaire au départ du Test de régularité.

7.6P PARC FERME

Parc de Regroupement : sous régime de Parc Fermé

Parc de Fin d'Etape : Non soumis au régime de Parc Fermé

Parc d'Arrivée Final : Sous régime de Parc Fermé

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés dans chaque groupe par catégorie de moyennes (Basse, Intermédiaire, Haute), et par ordre décroissant des pénalités.

L'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage ; seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires, seront portées à la connaissance des concurrents.

